

Amherst, le 29 mai 2017

À la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 29 mai 2017, à laquelle sont présents le maire, monsieur Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Denise Charlebois	Robert Laperrière
Yves Duval	Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale/secrétaire-trésorière et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint sont aussi présents.

L'avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil par la directrice générale conformément à la loi.

Monsieur le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée extraordinaire du 29 mai 2017

1. Ouverture de la séance
2. Dossier 9808-31-1280 – Affectation surplus de fonctionnement non affecté pour les frais d'ingénierie, d'arpentage et de réalisation des travaux
3. PADF – Projet d'aménagement durable des forêts – Affectation surplus de fonctionnement non affecté pour la participation municipale
4. Installation caméra caserne de Vendée – Affectation surplus de fonctionnement non affecté
5. Aménagements sentiers – Affectation réserve fonds de parcs et espaces verts
6. Projet halte routière – Amherst
7. Dossier Église St-Rémi
8. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉS 125-17 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à la majorité

2 RÉS 126-17 DOSSIER 9808-31-1280 – AFFECTATION SURPLUS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LES FRAIS D'INGÉNIERIE, D'ARPEMENTAGE ET DE RÉALISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT l'entente hors cour à intervenir dans le dossier 9808-31-1280;

CONSIDÉRANT que les conditions prévues à l'entente à intervenir prévoient que la municipalité devra assumer les frais d'ingénierie, d'arpentage et de réalisation des travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QU'une somme de 50 000.00 \$ soit affectée au surplus de fonctionnement non affecté pour la réalisation des travaux et le paiement des honoraires professionnels.

Adoptée à la majorité

3 RÉS 127-17 PADF –PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – AFFECTATION SURPLUS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LA PARTICIPATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement des chemins forestiers qui seront réalisés en 2017 dans le cadre du Projet d'aménagement durable des forêts;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que la somme de 4 480.00 \$, correspondant à la participation municipale soit affectée au surplus de fonctionnement non affecté.

Adoptée à l'unanimité

4 RÉS 128-17 INSTALLATION CAMÉRA CASERNE DE VENDÉ – AFFECTATION SURPLUS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT le projet d'installation de caméras aux différents édifices municipaux;

CONSIDÉRANT l'installation d'une caméra supplémentaire à la caserne de Vendée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la somme de 4 000.00 \$ pour l'installation d'une caméra à la caserne de Vendée soit affectée au surplus de fonctionnement non affecté.

Adopté à la majorité

5 RÉS 129-17 AMÉNAGEMENTS SENTIERS – AFFECTATION RÉSERVE FONDS DE PARCS ET ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement de sentier réalisés au lac Rognon;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QUE la somme de 3 875.00 \$ pour l'aménagement des sentiers soit affectée au fonds de parcs et espaces verts.

Adopté à la majorité

6 RÉS 130-17 PROJET HALTE ROUTIÈRE - AMHERST

CONSIDÉRANT la demande de location de la halte routière d'Amherst déposée par madame Sylvie Lebeau;

CONSIDÉRANT le projet pilote de location de la halte routière d'Amherst tel que préparé par madame Bernadette Ouellette, directrice générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise une dépense de 1 500.00 \$ pour l'aménagement de la halte;

QUE le conseil autorise monsieur le maire, Bernard Lapointe et madame Bernadette Ouellette, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité d'Amherst le projet pilote de location de la halte routière avec madame Sylvie Lebeau.

Adopté à la majorité

7 RÉS 131-17 DOSSIER ÉGLISE ST-RÉMI

CONSIDÉRANT la signature de l'entente de cession de l'église de St-Rémi à la municipalité du canton d'Amherst;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le conseil autorise monsieur le maire, Bernard Lapointe et madame Bernadette Ouellette, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité d'Amherst le contrat notarié de vente de l'église de St-Rémi à la municipalité d'Amherst ainsi que le protocole établissant les responsabilités des parties.

Adopté à la majorité

8 RÉS 132-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

Que la séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité

Bernard Lapointe,
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
Secrétaire-trésorier adjoint

Je, Bernard Lapointe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Bernard Lapointe,
Maire